

Guide du partenariat européen de Recherche et Développement

een.ec/europa.eu



L'Europe à la portée de votre entreprise.

ÉDITO



François Bonneau

Président de DEV'UP Centre-Val de Loire

Conformément à ses propositions, et en préparation du futur programme HORIZON EUROPE, la Commission européenne souhaite que les acteurs économiques et académiques de l'Union Européenne renforcent leurs collaborations dans le cadre de projets de Recherche, Développement, Innovation.

Les partenariats et les financements européens représentent autant d'opportunités pour les entreprises :

- Renforcement de leur positionnement sur les marchés par l'acquisition d'une nouvelle offre de produits ou de services
- Montée en gamme technique sur des savoir-faire non maîtrisés
- Amélioration de leur visibilité internationale, de leur image technologique et/ou innovante
- Acquisition de cofinancements pouvant atteindre 100 % pour certaines structures
- Accès à de bonnes pratiques
- Accroissement de leur réseau professionnel, ...

Accéder et faire financer un projet européen de RDI suppose une ingénierie spécifique, parfois complexe, mais reste accessible dans la mesure où vous savez vous faire accompagner.

L'Europe est un facteur d'accélération des projets que les acteurs de notre développement économique se doivent d'appréhender et de connaître.

En tant que membre d'Entreprise Europe Network, et du réseau EUCLIDE mis en place par la Région Centre-Val de Loire, DEV'UP vous propose ce guide pratique pour vous aider à mieux connaître les principaux mécanismes, les opportunités, ainsi que les services d'accompagnement en région qui peuvent vous aider de manière très opérationnelle.

Cette communauté de professionnels est au service des entreprises et des laboratoires publics dans le but de faciliter votre développement et votre internationalisation. Vous pouvez compter sur eux.

Sommaire

- 05 Qu'est-ce qu'un partenariat européen de Recherche & Développement (R&D) ?
- 07 Pourquoi participer à un projet européen de R&D ?
- 09 Comment anticiper les difficultés et valider l'éligibilité d'une entreprise ?
- 11 Coordinateur ou Partenaire ?
- 17 Le programme « Horizon 2020 »
- 19 Le programme « Instrument PME »
- 20 Le programme « Eurostars »
- 21 Le programme « Eureka »
- 22 Actions MSCA
- 24 L'accord de consortium, prérequis d'un projet européen
- 27 L'accompagnement du réseau des PCN
- 29 L'accompagnement régional
- 31 Aider l'entreprise à structurer sa stratégie de partenariats européens
- 33 L'entreprise est-elle prête pour l'Europe : tester son potentiel en 3 minutes !
- 35 Contacts
- 36 Lexique
- 38 Remerciements

Qu'est-ce qu'un partenariat européen de Recherche & Développement (R&D) ?

L'ESSENTIEL

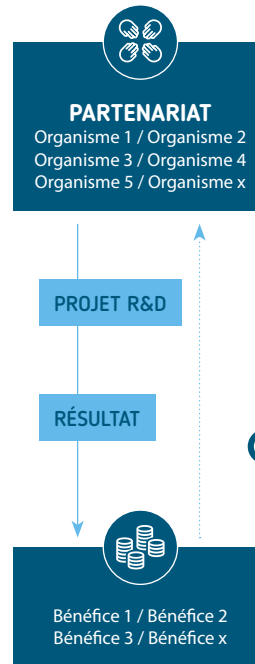
Un partenariat européen est le rassemblement de **plusieurs organismes d'origines différentes autour d'un projet commun de R&D**. Ils constituent alors un « consortium » européen de R&D.

Les organismes concernés sont « d'origines différentes » de part leur :

- **pays d'implantation**,
- appartenance au **secteur public ou privé**,
- **taille** (PME, ETI*, groupe, laboratoire, grande université, etc.),
- **activité** industrielle, de service ou de recherche,
- **savoirs et savoir-faire**.

Le projet ne peut exister sans cette complémentarité, qui confère un rôle précis à chaque organisme dans le projet.

Le projet est « commun » : tous travaillent ensemble pour obtenir un résultat unique profitable à chacun.



ATTENTION



Ne pas confondre « sous-traitance » et « partenariat ».

Chaque membre du consortium :

- fonctionne sur ses fonds propres et l'aide financière publique,
- partage les risques du projet,
- partage son savoir-faire et les résultats du projet.

Concrètement, le sous-traitant exécute une prestation, et fait une marge sur le service apporté (comme dans tout échange commercial), alors que le partenaire co-investit en vue de bénéficier d'une partie de la propriété des résultats et de la future exploitation commerciale de ceux-ci.

Qu'est-ce qu'un partenariat européen de Recherche & Développement (R&D) ?

Le **partenaire prend un risque** en investissant dans le projet, en vue d'exploiter des bénéfices plus tard si les résultats sont positifs, tandis que le **sous-traitant assure uniquement une prestation**.

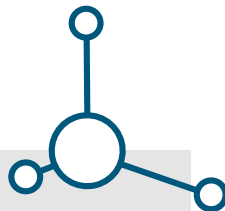
Les **règles de fonctionnement** seront définies dans le **contrat** signé avec le financeur mais également dans l'**accord de consortium** signé avec chaque membre du partenariat ou entre les membres.

PAYS ÉLIGIBLES

- les 28 pays membres de l'UE
- d'autres pays associés (Europe voire monde)

Exemple :

Albanie, Bosnie et Herzégovine, Croatie, Îles Féroé, Macédoine, Islande, Israël, Liechtenstein, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse et Turquie (et plus rarement d'autres pays selon les appels à propositions).



LE CONTRAT ET L'ACCORD DE CONSORTIUM

Le **contrat** est signé entre le **financeur et le consortium** via son coordinateur. Il fixe le cadre du projet, le mode de versement de l'aide et le reporting associé. L'**accord de consortium** est signé entre les **membres du consortium** et fixe les règles de conduite du projet ainsi que les notions de Propriété Intellectuelle et d'exploitation des résultats.

➤ En savoir plus :

<http://www.eurosfairer.pr.d.fr/>

<http://www.horizon2020.gouv.fr/>

http://www.cordis.europa.eu/france/home_fr.htm



CE QU'IL FAUT RETENIR

- La complémentarité et le partage de savoir-faire entre les partenaires du consortium sont essentiels au succès du projet ;
- Le partenariat européen n'est pas de la sous-traitance : le partenaire co-investit en vue de bénéficier d'une partie de la propriété des résultats et de la future exploitation commerciale de ceux-ci ;
- Le contrat de consortium est un élément essentiel au projet.

La Commission européenne l'exige d'ailleurs lors du dépôt du projet.



Pourquoi participer à un projet européen de R&D ?

Participer à un partenariat européen pour une entreprise c'est :

- **développer ses capacités d'innovation** en bénéficiant du savoir et savoir-faire d'autres experts ;
- **limiter les risques financiers** puisque chaque partenaire prend à sa charge une partie de la mise en œuvre du projet avec un cofinancement des pouvoirs publics ;
- **limiter les risques techniques** puisque chaque partenaire maîtrise la partie qui lui est confiée dans le projet ;
- **partager les résultats du projet ;**
- **se différencier de la concurrence** en ayant accès à un marché innovant, en capitalisant sur l'image positive des partenariats européens (« label européen »), et en élargissant son réseau ;
- **renforcer sa stratégie et/ou sa position à l'international.**

L'entreprise partenaire devra cependant veiller à protéger **sa propriété intellectuelle**, qu'elle soit antérieure au projet ou développée au cours de celui-ci.

Elle devra aussi veiller à ce que ce type de partenariat entre bien dans sa stratégie de développement à moyen-terme, en particulier concernant le savoir-faire qu'elle souhaite rendre visible, et celui qu'elle souhaite conserver secret.

➤ **En savoir plus :** <http://www.inpi.fr>



L'ENTREPRISE QUI PARTICIPE À UN PROJET EUROPÉEN

- partage les risques ;
- fait de la veille technologique et commerciale ;
- s'ouvre à de nouveaux réseaux technologiques et commerciaux ;
- s'associe à des compétences complémentaires ;
- multiplie ses chances de faire financer son projet de recherche et développement ;
- bénéficie d'un label ;
- développe ses marchés de demain.

Pour ce faire, elle a préalablement vérifié :

- que ce type de collaboration correspondait à sa stratégie de développement moyen-terme ;
- qu'il n'empiétait pas sur ses savoir-faire non diffusables.

Pourquoi participer à un projet européen de R&D ?

témoignages



L'entreprise est spécialisée dans la conception et la fabrication de moyens de contrôle dédiés au secteur de l'industrie. L'entreprise a décidé de soumettre la phase 1 de son projet Eleone dans le cadre du programme H2020 INSTRUMENT PME.

Après un premier refus de la Commission Européenne couronné d'un Seal of excellence en mai 2016 la société a soumis une seconde fois son projet qui a été retenu en octobre 2016.

La solution Eleone a été conçue pour améliorer la qualité et la productivité dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique en réduisant les coûts et en facilitant les procédures de contrôle dimensionnel et de qualité des pièces dans les chaînes d'assemblage. Le projet a été déposé sur la thématique : Recherche sur l'innovation dans les petites entreprises pour les transports et la mobilité intelligente des villes.

L'Union Européenne contribue à hauteur de 50 000 € dans cette phase d'étude de faisabilité dont l'objectif est de fournir un plan de mise en œuvre du projet le plus clair et le plus documenté possible. L'entreprise envisage donc de déposer d'ici quelques mois la phase 2 de son projet dans le but de poursuivre le développement de cette solution de contrôle dimensionnel innovante et de continuer son effort de commercialisation.



Entreprise spécialisée en recyclage des élastomères basée à Sancheville (28), Phenix Technologies s'est fixée pour objectif de développer et de commercialiser un nouveau procédé de recyclage de caoutchoucs pneumatiques et techniques.

L'entreprise a décidé de soumettre la phase 2 de son projet DEVULC dans le cadre du programme H2020 INSTRUMENT PME.

Lauréate en avril 2015, Phenix s'est vue octroyer une subvention de 1,7 millions d'euros pour aider à financer son projet. L'objectif est de confirmer l'opportunité de développer ce nouveau procédé en mettant au point un prototype avant de tester la mise à l'échelle industrielle. Cette phase pourra également valider le déploiement de la stratégie de marché de l'entreprise.

DEVULC est un projet clé pour l'entreprise puisqu'il agira comme un levier pour la croissance de l'entreprise, en particulier pour son développement commercial international. Deux ingénieurs en R&D ont été recrutés pour travailler sur le projet et 3 autres personnes rejoindront l'entreprise. La mise en place du prototype de dévulcanisation a été réalisée début 2016.



Comment anticiper les difficultés et valider l'éligibilité d'une entreprise ?

L'entreprise partenaire ou leader ne doit pas sous estimer la difficulté d'intégrer un partenariat européen, en raison de la **forte sélectivité des projets déposés** (environ 20 % des propositions sont finalement sélectionnées). Elle devra bien considérer les différents « points d'alerte » suivants, et vérifier qu'elle est prête à se lancer dans un tel projet.

Les points de vigilance avant de s'engager dans un projet de R&D européen :

- La culture différente des autres partenaires
- La langue anglaise, qu'il faut parfaitement maîtriser en interne ;
- La négociation de l'accord de partenariat, et de la répartition des résultats du projet ;
- Les ressources disponibles en interne, en termes de gestion de projet.

LA CHECK-LIST D'UN PROJET RÉUSSI :

- ✓ Intégrer les échéances de temps liées aux appels à projet (plusieurs mois s'écoulent entre le dépôt de la demande de financement, le démarrage du projet, sa fin et l'exploitation des résultats sur le marché) ;
- ✓ Protéger son savoir-faire préexistant, et le savoir-faire développé au cours du projet ;
- ✓ S'assurer que les autres partenaires ne sont pas sur des marchés concurrents, ou s'entendre au préalable sur le partage du marché ;
- ✓ Respecter l'échéancier et les attentes du projet (livrables techniques et administratifs) sous peine d'en être écarté, ou de voir sa subvention réduite ;
- ✓ Se conformer au contrat et à l'accord de consortium qui régissent le bon fonctionnement du projet ;
- ✓ Dégager du temps à la fois au cours du montage du projet, mais également durant le projet lui-même et de sa négociation, car un certain nombre d'informations (administratives et techniques) seront à fournir au coordinateur ;
- ✓ Maîtriser l'anglais professionnel, qui est la langue commune utilisée à l'écrit et à l'oral.



Comment anticiper les difficultés et valider l'éligibilité d'une entreprise ?

- Posséder des **ressources financières stables**, car les projets collaboratifs sont généralement uniquement cofinancés et non intégralement financés ; de plus il peut y avoir des retards de paiements ;
- Disposer **en interne d'un chef de projet ou de personnels qualifiés** pour ce type de projet de R&D
- Vérifier que **sa stratégie interne soit bien en cohérence avec le projet** ;
- Avoir un **système de comptabilité et de reporting dédié** pour ne pas perdre de temps lors des différentes étapes de déclaration des dépenses et de suivi du projet (voire en cas d'audit).



CE QU'IL FAUT RETENIR

- ✓ Temps
- ✓ Finance
- ✓ Anglais
- ✓ Personnel qualifié
- ✓ Stratégie
- ✓ Organisation
- ✓ Propriété intellectuelle
- ✓ Forte sélectivité de l'appel visé

focus

LA NOTION DE CALL, OU APPEL À PROPOSITION EUROPÉEN



L'appel à proposition correspond à une offre de financement émise par la Commission européenne (instance qui gère en majorité les programmes de financement européen de R&D), qui met à disposition une enveloppe budgétaire pour des actions dont elle définit précisément les priorités. L'appel à proposition est publié sur le site internet du programme de financement selon une stratégie et un calendrier qui est propre à ce programme. Il est composé d'un code identifiant, d'une date de clôture, d'une enveloppe budgétaire, et de documents qui exposent l'objet de l'appel, son contenu et les modalités de réponse.

Chaque appel a ses spécificités :

- les sujets peuvent être imposés « top-down » et dans ce cas une liste de sujets est proposée et détaillée, ou libres « bottom-up » ;
- il peut suivre une procédure en une ou deux étapes.

Coordinateur ou partenaire, quel rôle pour l'entreprise régionale ?

LE COORDINATEUR

AVANT LE PROJET

- **Rassemble un partenariat pertinent**, motivé et en adéquation avec l'appel à propositions choisi
- **Coordonne** le montage et la rédaction du projet
- **Nomme les responsables** de tâches sur lesquels s'appuyer au cours du projet
- **Impose sa vision du projet** tout en restant à l'écoute des partenaires
- **Finalise le projet et le soumet** avant la date limite imposée par les pouvoirs publics

PENDANT LE PROJET

- **Assure l'interface** avec le responsable du programme de financement
- S'assure du **bon déroulement** général du projet
- **Vérifie l'état d'avancement du projet** et le contenu des livrables (techniques et financiers)
- **Pilote les réunions** du partenariat
- Motive et **fédère les équipes** (régler les litiges si nécessaire)

- Dans un projet européen de R&D, la répartition des rôles des différents acteurs est prédéfinie bien avant le démarrage des travaux. En fonction de sa stratégie, l'entreprise sera **coordinateur** du projet (« leader de consortium ») ou **partenaire**.

LE PARTENAIRE

AVANT LE PROJET

- **Vérifie l'adéquation du rôle** proposé avec sa stratégie interne et par rapport aux autres partenaires (chevauchement, concurrence)
- **S'implique dans le montage** du projet et sa rédaction (rédaction de certaines parties)
- **Insufflé des idées/orientations** tout en se pliant aux décisions du coordinateur
- **S'assure** de la bonne répartition de la propriété des résultats et de leur exploitation commerciale

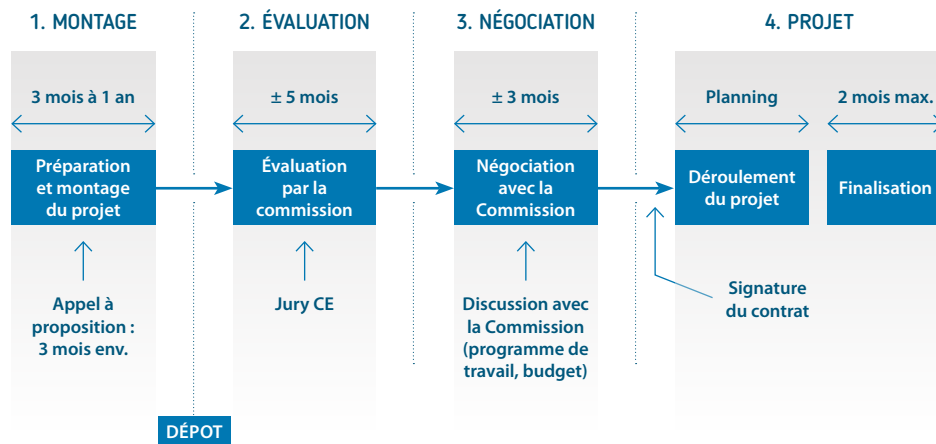
PENDANT LE PROJET

- Effectue les tâches qui lui incombent
- **Fournit les livrables techniques et financiers** qui le concerne
- Participe aux réunions de suivi du partenariat



Coordinateur ou partenaire, quel rôle pour l'entreprise régionale ?

Le timing-projet conseillé pour un coordinateur de projet européen de R&D :



CE QU'IL FAUT RETENIR

COORDINATEUR DE PROJET TYPE

- A souvent l'idée
- Assume un rôle technique clé, et de fortes responsabilités dans le projet
- Choisit/réunit les partenaires
- À un pouvoir de décision plus grand que ses partenaires
- Rédige et dépose la demande de financement (aides en région)
- Négocie avec la Commission européenne
- Coordonne le projet
- Propose un modèle de propriété des résultats et d'exploitation commerciale à ses partenaires

Pourquoi participer à un projet européen de R&D ?

témoignage



La société IAS (Innov Analysis Systems), à Issoudun dans l'Indre (36) est spécialisée dans la conception et la fabrication d'analyseurs de procédés physico-chimiques (mesures de composés soufrés dans les gaz et liquides) et systèmes d'étalonnage.

Suite à une étude de marché, elle détecte un tournant technologique dans le domaine des diodes-laser ajustables.

Suite à sa rencontre en 2007 avec un partenaire hollandais intégrateur, et deux partenaires français, l'un industriel (spécialisé en R&D), l'autre universitaire, elle décide d'initier un projet européen, en tant que leader.

Le projet est déposé en 2008. Le consortium obtient le double aval Eurostars-Eureka, et reçoit une subvention européenne globale de 300 000 €.

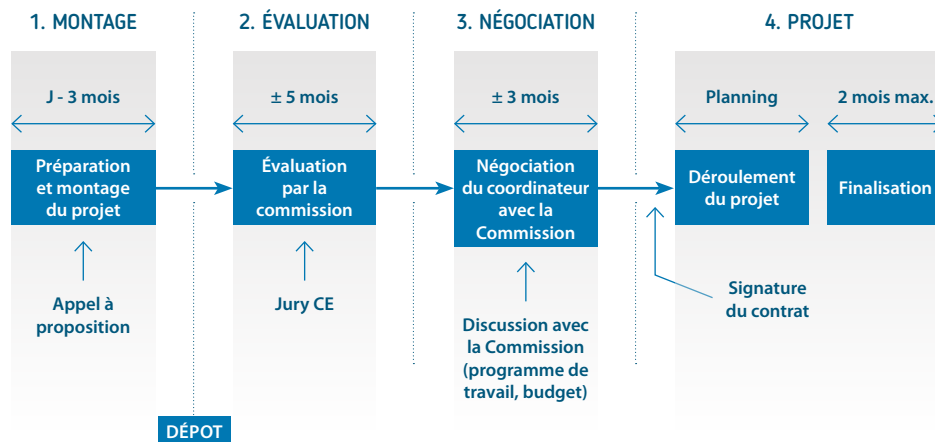
Ce financement a permis de créer 2 emplois en région Centre. Le produit final issu du projet, un analyseur de gaz avec technologie laser fait partie de la gamme produits de l'entreprise et est en perpétuel développement.

Le projet devrait à terme générer une augmentation de son chiffre d'affaires d'environ 25 %.



Coordinateur ou partenaire, quel rôle pour l'entreprise régionale ?

Le timing-projet conseillé pour un partenaire de projet européen de R&D :



CE QU'IL FAUT RETENIR

PARTENAIRE DE PROJET TYPE

- Souhaite valoriser ses compétences en Europe dans des projets collaboratifs de R&D
- N'est pas uniquement motivé par le financement, mais souhaite agrandir son réseau
- A un rôle essentiel dans l'équilibre du partenariat
- Réalise une partie des travaux, selon un calendrier établi par le coordinateur
- Monte son budget

Coordinateur ou partenaire, quel rôle pour l'entreprise régionale ?

témoignage



Entreprise spécialisée en gestion intégrée de ressources naturelles et système d'information, ANTEA Group valorise sa double compétence en informatique et environnement dans des projets collaboratifs nationaux et européens.

Aux côtés de deux autres adhérents régionaux du pôle de compétitivité DREAM (IMAGEAU et le BRGM), l'entreprise est devenue partenaire du projet Horizon 2020 Water 2015 AQUANES.

Réunissant 30 partenaires, Aquanes a pour vocation de fournir des innovations dans le secteur de la gestion de l'eau et des procédés de traitement des eaux usées.

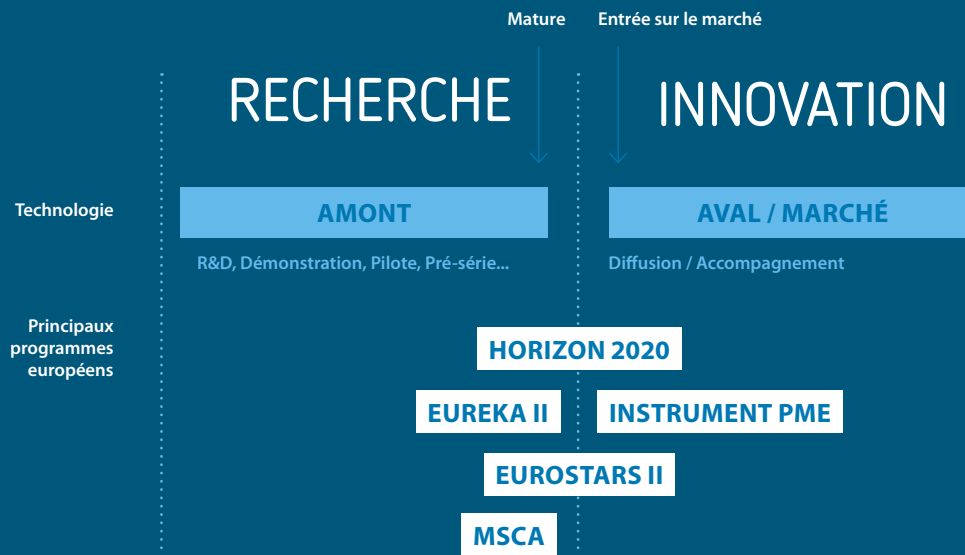
Doté d'un budget total de 10,7 millions d'euros pour une durée de 3 ans, ce gros projet collaboratif H2020 est l'occasion pour ANTEA Group d'intensifier ses partenariats de recherche avec de grands instituts de recherche et de formation européens.

L'entreprise compte également faire évoluer sa gamme d'outil d'aide à la décision sur la scène internationale et ce, sur la base d'un ancrage européen.



Positionnement des programmes de financements européens face au marché

➤ **En savoir plus :**
<http://www.horizon2020.gouv.fr/>



HORIZON 2020

POURQUOI ?

- Horizon 2020 est le programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020. C'est le successeur du 7^e programme-cadre de recherche et développement technologique (P.C.R.D.T.) ;
- Regroupe l'actuel programme-cadre de recherche et développement technologique (7^e P.C.R.D.T.), Euratom, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation C.I.P., ainsi que l'Institut européen d'innovation et de technologie (I.E.T.).

TROIS PRIORITÉS ?

L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE :

- promouvoir la recherche fondamentale et ouvrir des voies nouvelles vers les technologies futures et émergentes, en soutenant une recherche collaborative, interdisciplinaire et suivant des modes de pensée novateurs ;
- doter l'Europe d'infrastructures de recherche d'envergure mondiale accessibles à tous les chercheurs d'Europe et d'ailleurs ;
- soutenir la mobilité des chercheurs européens et originaires des pays tiers vers et hors d'Europe.

LA PRIMAUTÉ INDUSTRIELLE PAR :

- les TIC, espace et Technologies clés génériques (KET) : microélectronique, photonique, nanotechnologies, matériaux avancés, systèmes de production, biotechnologies ;
- le soutien aux P.M.E. innovantes et accès au financement à risque...

LES DÉFIS SOCIÉTAUX :

- santé, bien-être, vieillissement ;
- sécurité alimentaire, bioéconomie ;
- énergies sûres, propres, efficaces ;
- transports intelligents, verts, intégrés ;
- climat, environnement, matières premières ;
- sociétés inclusives et novatrices et capables de réflexion ;
- sociétés sûres.

SPÉCIFICITÉS ?

- un programme unique regroupant les financements en matière de recherche et d'innovation ;
- une hausse de l'objectif de participation des P.M.E. de 15 % à 20 % ;
- un soutien aux projets de l'idée à la phase de commercialisation, et un soutien accru aux innovations proches du marché.

 **En savoir plus :**
<http://ec.europa.eu>

HORIZON 2020

POUR QUI ?

- Soutenir les travaux des acteurs de la recherche et de l'innovation.
- Organismes, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises...

POURQUOI ?

- Financer des grands projets de recherche des entreprises et des chercheurs européens en associant des PME.

CONDITIONS ?

- Répondre à un « topic » (sujet prioritaire) déjà ciblé par la Commission européenne ;
- Consortia composés au minimum de trois entités légales établies dans des États-membres ou États associés différents ;
- Démontrer l'excellence scientifique du projet et son impact en matière de retombées économiques.

SUBVENTION MOYENNE PAR PROJET ?

- Projet de recherche : maximum de 100 % des coûts éligibles et forfait de 25 % des coûts indirects éligibles pour les organismes de recherche, entreprises et PME ;

- Projet d'innovation (activité proche du marché) : maximum de 70 % des coûts éligibles et forfait de 25 % des coûts indirects éligibles ;
- 2,5 millions d'€ pour les projets « small et medium » ;
- 5 millions pour les projets « larges ».

DURÉE MOYENNE DES PROJETS ?

- 2 à 3 ans pour les projets « small et medium » ;
- 4 à 5 ans pour les projets « larges ».

TAUX DE SÉLECTION MOYEN ?

- 20 %

LA NOTION DE NIVEAUX TRL (TECHNOLOGY READNESS LEVEL)

- Les TRL forment une échelle d'évaluation du degré de maturité atteint par une technologie et du niveau de risque pour atteindre le marché.
- Cette échelle est utilisée par la Commission Européenne pour évaluer les projets.

TRL 1 / Observation du principe de base
TRL 2 / Formulation du concept technologique
TRL 3 / Preuve expérimentale de conception
TRL 4 / Validation de la technologie en laboratoire
TRL 5 / Validation de la technologie en environnement réel
TRL 6 / Démonstration de la technologie en environnement réel
TRL 7 / démonstration du système à l'échelle prototype en environnement opérationnel
TRL 8 / qualification d'un système complet
TRL 9 / système réel démontré en environnement opérationnel



LE PROFIL TYPE DU BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME

- Université, laboratoire et organisme de recherche ;
- Groupe ayant déjà une expérience des projets collaboratifs innovants ;
- Groupe ayant des liens avec les laboratoires européens de renommée ;
- PME souhaitant fortement valoriser ses compétences en Europe et/ ou souhaitant bénéficier d'un contact privilégié avec un grand compte de son secteur ;
- une expérience des projets collaboratifs innovants.

En savoir plus :

http://cordis.europa.eu/ome_fr.html

<http://www.horizon2020.gouv.fr>

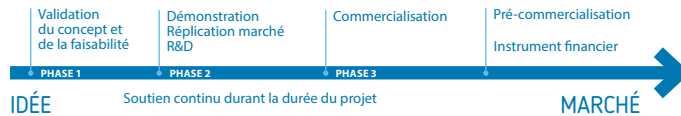
Instrument PME

POUR QUI ?

- Les PME avec un projet d'innovation ambitieux, risqué et à haut potentiel (TLR 6 minimum)
- Seules les PME peuvent demander un financement (possibilité de financer une PME seule)

POUR QUOI ?

- Financer le projet de l'idée au marché
- Bénéficier d'un accompagnement de coaching (3 jours sur Phase 1 et 12 jours sur Phase 2)



DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- > **Phase 1 - Évaluation du concept et de la faisabilité :** Faisabilité du concept, validation du concept, propriété industrielle, recherche de partenaire, design, développement d'un pilote, rédaction d'un business plan.
- > **Phase 2 - R&D, démonstration, réplication :** Développement, prototypage, test, pilote, miniaturisation, design des produits, planification et production (segmentation de marché, procédés), pré-commercialisation, rédaction d'un « business plan II ».
- > **Phase 3 - Commercialisation :** Intérêts pour postuler à ce programme : Label de qualité des projets réussis, accès facilité aux financements privés et aux différents réseaux de soutien.

CE QU'IL FAUT RETENIR

POUR QUEL PROJET ? RECHERCHE INNOVATION

SUBVENTION MOYENNE PAR PROJET ?

- > **Phase 1 :** évaluation du concept et de la faisabilité.
Subvention forfaitaire de 50 000 € (70 % du budget) par projet.
- > **Phase 2 :** R&D, démonstration, réplication.
Subvention entre 0,5 à 2,5 M€ (parfois plus)
- > **Phase 3 :** commercialisation.

Mobilisation des dispositifs de financements indirects nationaux et régionaux

DURÉE MOYENNE DES PROJETS ?

- > **Phase 1 :** Environ 6 mois
- > **Phase 2 :** 12 à 24 mois, parfois plus

PÉRIODE DE CLÔTURE DES PROJETS : Appel de type Bottom-up, le projet doit répondre aux défis sociétaux et/ ou aux technologies clés.

SÉLECTION

- Appel à projet récurrent avec 4 dates butoir par an pour chaque phase
- Trois parties notées sur 5 chacune : impact, excellence, qualité et efficacité de la mise en œuvre
- > **Phase 1 :** rédaction d'un dossier de 10 pages (Business Plan) noté sur 15
- > **Phase 2 :**
 - 1^{ère} étape : rédaction d'un dossier de 30 pages noté sur 15 puis si le projet obtient une excellente note
 - 2^{ème} étape à l'oral devant un jury d'experts à Bruxelles

L'ENTREPRISE-TYPE DU PROGRAMME
PME innovante orientée vers l'international

En savoir plus :
<http://www.horizon2020.gouv.fr>

Eurostars

POUR QUI ?

- Les PME dites « Eurostars » (PME < à 100 ETP qui dispose d'au moins 5 ETP dédiés aux activités de R&D, ou PME > 100 ETP avec au moins 10 ETP dédiés à la R&D ou consacrant au moins 10 % de leurs chiffres d'affaires à la R&D) ou les entreprises jusqu'à 2 000 salariés.
- Les laboratoires, universités, académiques peuvent être partenaires mais leur subvention est limitée à 100 000 €.
- Les grands groupes peuvent être partenaires mais non-financés.
- Appartenant aux 27 États-membres de l'UE et 6 pays associés (Croatie, Islande, Israël, Norvège, Suisse et Turquie).

POUR QUOI ?

- Aider les PME innovantes à financer le développement de projets R&D européens.

CONDITIONS ?

- Le projet doit être porté par un consortium d'un minimum de 2 partenaires de 2 pays différents.
- Le projet conduit à un produit, procédé, service proche du marché.
- La commercialisation intervient dans les 2 ans après la fin du projet, à l'exception des projets touchant à la santé. La ou les « PME Eurostars » doivent participer au minimum à 50 % du coût total du projet.
- Chaque partenaire est financé par son financeur national (Bpifrance en France).
- Aucun pays ne peut porter plus de 75 % du coût total du projet.

CE QU'IL FAUT RETENIR

POUR QUEL PROJET ? **RECHERCHE** **INNOVATION**

SUBVENTION MOYENNE PAR PROJET ?

- 700 K€

DURÉE MOYENNE DES PROJETS ?

- 27 mois

PÉRIODE DE CLÔTURE DES PROJETS :

- 2 appels par an, au printemps et à l'automne.
- Prochain appel prévu le 28 février 2019.

FINANCEMENT EN FRANCE

- Subvention de 40 % des coûts éligibles pour les PME dites « Eurostars ».
- Subvention de 40 % des coûts complets pour les académiques (dans la limite de 100 K€).
- Subvention de 30 % des coûts éligibles pour les entreprises de plus de 250 salariés.

L'ENTREPRISE-TYPE DU PROGRAMME

- Une PME souhaitant un développement court-terme, rapide de son projet, tout en bénéficiant de l'effet européen.
- Une PME issue des secteurs high-tech comme l'informatique et la télécommunication, la technologie biomédicale et les matériaux de fabrication industrielle.



En savoir plus :

<http://www.eurostars-eureka.eu/>

Eureka

POUR QUI ?

- Les PME et les entreprises de moins de 2 000 salariés.
- Les grands groupes peuvent être partenaires mais sans financement.
- Les laboratoires, universités, académiques.

POUR QUOI ?

- Aider les industriels, essentiellement les groupes, mais aussi les PME à financer le développement de projets R&D européens.

CONDITIONS ?

- Partenaires issus d'une liste de 40 pays (UE + une douzaine de pays associés) ;
- Le projet est innovant et nécessaire à des activités complémentaires de R&D ;
- Le consortium doit être composé au minima de 2 partenaires de 2 pays différents membres du réseau Eurêka ;
- Les partenaires ont toutes les capacités requises pour assurer ces développements ;
- Le projet vise à un produit, procédé ou service, proche du marché.

CE QU'IL FAUT RETENIR

POUR QUEL PROJET ? RECHERCHE INNOVATION

FINANCEMENT MOYEN PAR PROJET ?

- 400 K€ sous forme d'avance remboursable

DURÉE MOYENNE DES PROJETS ?

- 2 à 3 ans

PÉRIODICITÉ

- Ouvert au fil de l'eau, dépôt auprès du Secrétariat « Eurêka » de BPI France.

FINANCEMENT

- En général, 45 %, sous forme d'avance remboursable.

L'ENTREPRISE-TYPE DU PROGRAMME

- Une PME ou une entreprise de moins de 2 000 salariés qui souhaite lancer rapidement son produit sur de nouveaux marchés.
- Possibilité avant dépôt de se faire accompagner dans le montage de projet par BPI France.



En savoir plus :

<http://www.eurostars-eureka.eu/>

Actions Marie Skłodowska Curie (MSCA)

POUR QUI ?

- Chercheurs en début de carrière ou expérimentés
Ingénieurs, personnel technique et administratif engagés dans des activités de recherche (programme RISE)

POUR QUOI ?

- Promouvoir les collaborations internationales et intersectorielles à travers des échanges de personnels et de connaissances
- Renforcer les interactions entre structures académiques et non-académiques
- Co-financer les programmes de mobilité des chercheurs

CONDITIONS ?

- Au moins trois pays différents, dont au moins deux issus d'État-membre de l'UE
- Détachement de personnel à durée variable en fonction des programmes

COFINANCEMENT

- 100 %
- Le budget du projet est calculé sous la forme de forfaits (coûts unitaires) pour le chercheur et pour l'établissement d'accueil

L'ORGANISME-TYPE DU PROGRAMME

- Marie Curie Actions



témoignage

PME spécialisée dans les projets et produits de glycobiochimie et de glycoanalyse, GLYCO DIAG recherche une amélioration constante de son expertise. En 2015 l'entreprise intègre un consortium composé de 14 partenaires européens, puis dépose un projet MSCA-ITN "Immunoshape". Les objectifs du projet ITN (Innovative Training Network) : former des chercheurs scientifiques à dimension européenne via le programme de formation intersectoriel et développer une technologie de pointe en matière de synthèse et de criblage.

Les applications de ce projet d'une durée de 4 ans : le développement de nouvelles stratégies immunothérapeutiques multivalentes pour les vaccins ou le traitement du cancer, des maladies auto-immunes et des allergies.

Aujourd'hui à la fin du projet Immunoshape, Glycodiag participe de nouveau à un projet MSCA-ITN « SynBio-Carb » qui démarrera en cette fin 2018. Sur la base du domaine d'expertise de l'entreprise, le projet aura pour but de développer de nouveaux outils utiles pour l'analyse des biomédicaments et pour le diagnostic en santé...

En savoir plus :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid79134/boite-outils-pour-les-actions-marie-skłodowska-curie.html>

Tableau synthèse des programmes de financement

FOCUS

CRITÈRES	PROGRAMMES				
	Horizon 2020	Instrument PME	Eurêka	Eurostars II	MSCA
Financement et gestion assurés par qui	CE	CE	FR	FR	CE
Budget moyen d'un projet	3 M€	2 M€	4 M€	1,2 M€	1,5 M€
Subvention moyenne d'un projet	2,5 M€	1,5 M€	0,4 M€	0,7 M€	1,2 M€
Durée moyenne des projets (ans)	3	2	2	2	12-48 mois
Nombre de pays mini	3	1	2	2	3
Sujet de recherche imposé ou sujet libre (I/L)	I	L	I/L	L	I
Appel à projets (AAP) ou appel continu (AC)	AAP	AAP	AC	AAP	AP
Subvention ou avance remboursable ? (S/AR)	S	S	AR	S	S
Taux de financement moyen	100 % R&D	70 %	45 %	40 %	100 %
R&D ou Développement	R&D + Innovation	R&D + Innovation	R	D	D
Type de structure (PME, GE. ou TOUS)	Tous	PME	Tous	Tous mais PME coordinatrice obligatoire en FR	Tous
Taux de sélection moyen	20 %	10 %	60 %	35 %	20 %

L'accord de consortium, prérequis d'un projet européen

Un des enjeux d'un projet européen de R&D est de partager équitablement les fruits de la collaboration entre les différents partenaires, et notamment la propriété intellectuelle (PI) au travers des brevets, accords d'exploitation ou de distribution qui en découleront.

L'accord de consortium est signé entre les membres du consortium et fixe les règles de conduite du projet ainsi que la propriété et l'exploitation des résultats.

En règle générale les pouvoirs publics financeurs exigent que cet accord soit signé avant le début du projet.

Il est recommandé de préparer une version avancée pour le dépôt du projet et, en attendant sa finalisation, de signer un accord de confidentialité.



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À VÉRIFIER AVANT DE SIGNER L'ACCORD DE CONSORTIUM :

✓ RÔLE

- Adéquation entre le rôle de l'entreprise au sein du projet et les compétences et ressources internes de l'entreprise,
- Adéquation avec sa stratégie interne et ses attentes,
- Règles au niveau des droits de vote de décision.

✓ BUDGET

- Éligibilité des coûts répertoriés,
- Cohérence du budget avec les tâches à mener,
- Conditions de versement des fonds européens.

✓ SAVOIR-FAIRE ET PI

- Description de son savoir-faire existant,
- Définition du savoir-faire qui donnera lieu à un droit d'accès sans compensation dans le cadre du projet,
- Partage de propriété intellectuelle par rapport au savoir généré dans le cadre du projet,
- Façon d'utiliser les résultats du projet,
- Règles de communication des résultats à des tiers.

L'accord de consortium, prérequis d'un projet européen

CALENDRIER

- Cohérence entre le timing du projet proposé par le coordinateur et les capacités réelles de réalisation de l'entreprise,
- Cohérence entre le calendrier de reporting technique et financier du projet européen de R&D, et la continuité des activités de l'entreprise en dehors du projet.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DES RÉSULTATS

- Cohérence entre la répartition des résultats du projet entre les différents partenaires, et leurs stratégies de développement.
- Cohérence entre les technologies/produits issus du projet européen pouvant être exploités par l'entreprise-partenaire, et sa stratégie de développement-produits ou de développement de ses ressources.
- Cohérence entre les pays européens dans lesquels l'entreprise-partenaire peut obtenir une exclusivité en cas de succès du projet (« zonage ») et sa stratégie de développement à l'international.

 **En savoir plus :**
<http://www.inpi.fr>



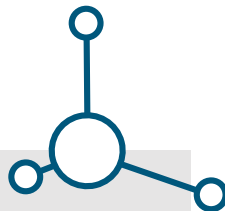
CE QU'IL FAUT RETENIR

- L'accord de consortium est intégralement rédigé en anglais.
- La vérification du partage des résultats au sein de l'accord de consortium est cruciale. Il est indispensable que l'entreprise partenaire prenne le temps de bien vérifier ce à quoi, et pour quoi elle s'engage.
- Soumettre l'accord à des experts techniques ou juridiques extérieurs avant sa signature peut se révéler ingénieux : cela permet à l'entreprise partenaire de gagner du temps, et de s'assurer qu'en œuvrant au projet, elle bénéficie de certains « retours sur investissement » conformément à sa stratégie de développement (exclusivité commerciale sur une zone donnée, exclusivité de la production, bénéfices intellectuels...). Cela s'applique également aux sous-traitants du projet européen de R&D).

L'accord de consortium, prérequis d'un projet européen

Les Points de Contact Nationaux (P.C.N.) d'Horizon 2020 sont chargés de diffuser l'information et de sensibiliser la communauté de la recherche et de l'innovation aux programmes européens.

En vue de soutenir les porteurs de projets d'Horizon 2020, établis en France, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) déploie, pilote et anime un nouveau réseau de Points de Contact Nationaux chargé de porter le programme d'action du MESR en faveur de l'amélioration de la participation française au programme européen.



LES MISSIONS DE CES PCN

- ✓ **1. Informer, sensibiliser**
les équipes sur les opportunités de financement de projet d'Horizon 2020 ;
- ✓ **2. Aider, conseiller et former**
aux modalités de fonctionnement du programme ;
- ✓ **3. Signaler l'existence et orienter**
vers d'autres sources de financement (européens et nationaux) susceptibles de mieux répondre à leurs besoins et vers les services supports de ces financements.

CONNAÎTRE VOTRE INTERLOCUTEUR, PCN D'HORIZON 2020

Coordination nationale :
Martine ROUSSEL

Établissement : MESR

☎ Tél : 33 1 55 55 82 51

✉ martine.rousseau@recherche.gouv.fr

Réussir son projet européen de R&D : conseils pratiques

Réussir son projet européen de R&D repose sur une bonne préparation en amont de l'entreprise.

Voici une liste non exhaustive de bonnes pratiques en matière de projets européens de R&D, pouvant aider l'entreprise dans la gestion de son projet.



	Montage du projet	Exécution du projet
Propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Bien séparer le savoir-faire utilisé pour le projet et l'ensemble du savoir-faire de l'entreprise qui ne doit pas être divulgué • Lister les brevets concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les règles de dissémination et de propriété intellectuelle soient respectées • Ne pas attendre la fin du projet pour protéger un résultat ou discuter de son exploitation
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer les frais de personnel en réel chargé (pour l'ensemble de l'équipe R&D envisagée y compris les embauches) • Séparer le type de dépenses par partenaire (salaires, équipements, déplacements, propriété des résultats, consommables, frais généraux...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer ses dépenses et « mois-hommes » dans un fichier spécifique • Si le budget a été mal évalué (+/- 20 %), en discuter immédiatement avec le coordinateur pour envisager un réajustement
Exploitation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer la chaîne de valeur du secteur visé, en prenant soin de décrire les rôles potentiels des différents partenaires dans l'exploitation commerciale des résultats • Quantifier les résultats que l'entreprise souhaite obtenir • Insérer des schémas afin de faciliter la compréhension et la lecture par les évaluateurs 	

Réussir son projet européen de R&D : conseils pratiques



	Montage du projet	Exécution du projet
Organisation de la rédaction de la proposition	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une réunion de travail d'une journée avec l'ensemble des partenaires (environ 1 mois avant le dépôt) • Prévoir plusieurs réunions de travail à 2 ou 3 (coordinateur + partenaire-clé + consultant, par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir plusieurs réunions de suivi du projet
Lobby	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec le PCN (Point de contact national) pour prendre des informations « grises » (voir lexique p.34) sur l'appel à projets visé • Prendre contact avec la Commission européenne, afin de valider l'intérêt des objectifs 	
Impacts du projet sur le territoire national ou régional	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les bénéfiques sociétaux, en cas de succès : environnement, emploi, santé, sécurité, compétitivité etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer régulièrement les pouvoirs publics locaux de l'avancée du projet
Communication / dissémination		<ul style="list-style-type: none"> • En cours de projet, si les résultats sont prometteurs, informer son contact à la CE (le « project Officer »), afin de participer à des conférences pour faire connaître les résultats du projet.

L'accompagnement Entreprise Europe Network

Monter un partenariat européen peut se révéler complexe pour une entreprise qui manque de temps et de ressources pour se consacrer à :

- La recherche de l'offre de partenariat correspondant à ses compétences, sa stratégie, ses ressources,
- La rédaction en anglais de ses missions (« workpackages »),
- La conception de son budget et de son suivi,
- Le contrôle de la répartition des résultats du projet.

Les outils et dispositifs régionaux mobilisables sur ces projets européens de R&D :

- Ingénierie de projets spécifique : accompagnement individualisé ;
- Accompagnement à la recherche de partenariats européens de R&D : mises en relation avec les acteurs clés de la R&D au niveau régional national et européen, mises en relation avec les Points de Contact Nationaux, appui à l'intégration de consortia de recherche transnationaux ;
- Accompagnement dans les procédures jusqu'au montage du projet et/ou du partenariat, et financement d'une partie des coûts générés par ce montage (Conseil Régional, Bpifrance).

LE SERVICE GRATUIT DE RECHERCHE DE PARTENAIRES EUROPÉENS



L'Europe à la portée de votre entreprise.

L'entreprise souhaite valoriser ses compétences dans des partenariats européens ? L'entreprise recherche une compétence pour compléter son équipe ?

Des réseaux (Cordis, NCP-SME, EEN...) proposent de mettre gratuitement en relation les entreprises européennes de R&D via un service de recherche de compétences, et de diffusion de profils technologiques.

En pratique :

- Se rapprocher de son point de contact européen régional
- Un simple entretien téléphonique suffit
- Après validation de l'entreprise, l'annonce est publiée sur le réseau
- Les « marques d'intérêt » reviennent au point de contact européen régional, qui valide au préalable avec l'entreprise la mise en relation avant tout envoi de coordonnées.

VOTRE CONTACT EN RÉGION CENTRE :

DEV'UP :

6 rue Carbone
45072 Orléans Cedex 02
☎ Tél : 02 38 88 88 33
Fax 02 38 88 88 11
✉ lucie.chamaret@devup-centrevaldeloire.fr

CCI CENTRE : Chambre de Commerce et d'Industrie en Région Centre

PA d'Ingré
45926 Orléans Cedex 9
☎ Tél : 02 38 25 25 25
Fax 02 38 43 00 39
✉ gonda.debruin@centre.cci.fr

L'accompagnement régional

LE STUDIUM INSTITUTE FOR ADVANCED STUDIES

LE STUDIUM est une organisation créée en 1996 en région Centre-Val de Loire qui a pour but de développer les collaborations scientifiques internationales pour les laboratoires académiques et les entreprises innovantes de la région.

LES PRINCIPALES ACTIONS CONCERNENT :

- Le recrutement et l'accueil de chercheurs internationaux expérimentés mis à disposition des laboratoires publics et des entreprises implantés en région Centre-Val de Loire ;
- La constitution de réseaux internationaux par la création et l'animation de groupes de travail thématiques ayant un objectif prédéfini (réponse à un appel à projets européen par exemple) ;
- L'organisation et l'animation d'événements scientifiques en région favorisant le networking scientifique international.

CONTACTS :

Dr Aurélien Montagu,

Chargé de Relations Scientifiques,

☎ Tél : +33 (0)2 38 21 14 86

✉ aurelien.montagu@lestudium-ias.fr

CELLULE MUTUALISÉE EUROPE RECHERCHE (CMER)

La CMER est une structure de soutien aux chercheurs (CNRS, Université d'Orléans et Tours) dans le montage de projet européen.

LES MISSIONS :

- Détection ciblée des opportunités de financements
- information et sensibilisation
- Accompagnement opérationnel dans le montage de projet (budget, administratif, parties techniques)
- Aide à la constitution du partenariat
- Soutien au Lobbying auprès de la commission Européenne

CONTACTS :

• CNRS : Thomas Rochette-Castel,

Chargé d'affaires européennes,

✉ thomas.rochette-castel@cnrs.fr

• Université de Tours : Aurélie Uchard,

Chargée d'Affaires Européennes,

☎ Tél : +33 (0)2 47 36 79 66

✉ aurelie.uchard@univ-tours.fr

• Université d'Orléans : Géraldine Léonard,

Chargée de contrats Européens,

☎ Tél : +33 (0)2 38 41 71 74

✉ geraldine.leonard@univ-orleans.fr

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

La Région Centre-Val de Loire met à la disposition des entreprises un service d'information et de conseil sur l'ensemble des programmes européens en région et via son Bureau de Représentation à Bruxelles.

LES MISSIONS :

- Informer et conseiller sur les opportunités financières de l'Union européenne ;
- Accompagner et apporter un appui technique ;
- Accompagner dans les démarches européennes et la recherche de partenaires.

LES PERSONNES RESSOURCES :

La Direction Europe, International et Numérique

• Florence Gauthier,

Chargée de mission Ingénierie européenne

☎ Tél : 02 38 70 28 05

✉ florence.gauthier@regioncentre.fr

• Stéphanie Fontenas,

Responsable du bureau à Bruxelles

☎ Tél : 00 32 27 04 48 16

✉ stephanie.fontenas@regioncentre.fr

La Direction Générale Formation, Recherche, Économie et Emploi

➤ Pour plus d'information sur les programmes européens

<http://www.europeocentre-valdeloire.eu/>

Aider l'entreprise à structurer sa stratégie de partenariats européens

L'entreprise qui souhaite intégrer un projet européen de R&D doit avoir conscience des difficultés qu'elle risque de rencontrer lors de cette démarche.

Une bonne préparation de ce partenariat est indispensable, notamment en structurant en amont sa démarche d'internationalisation technologique.

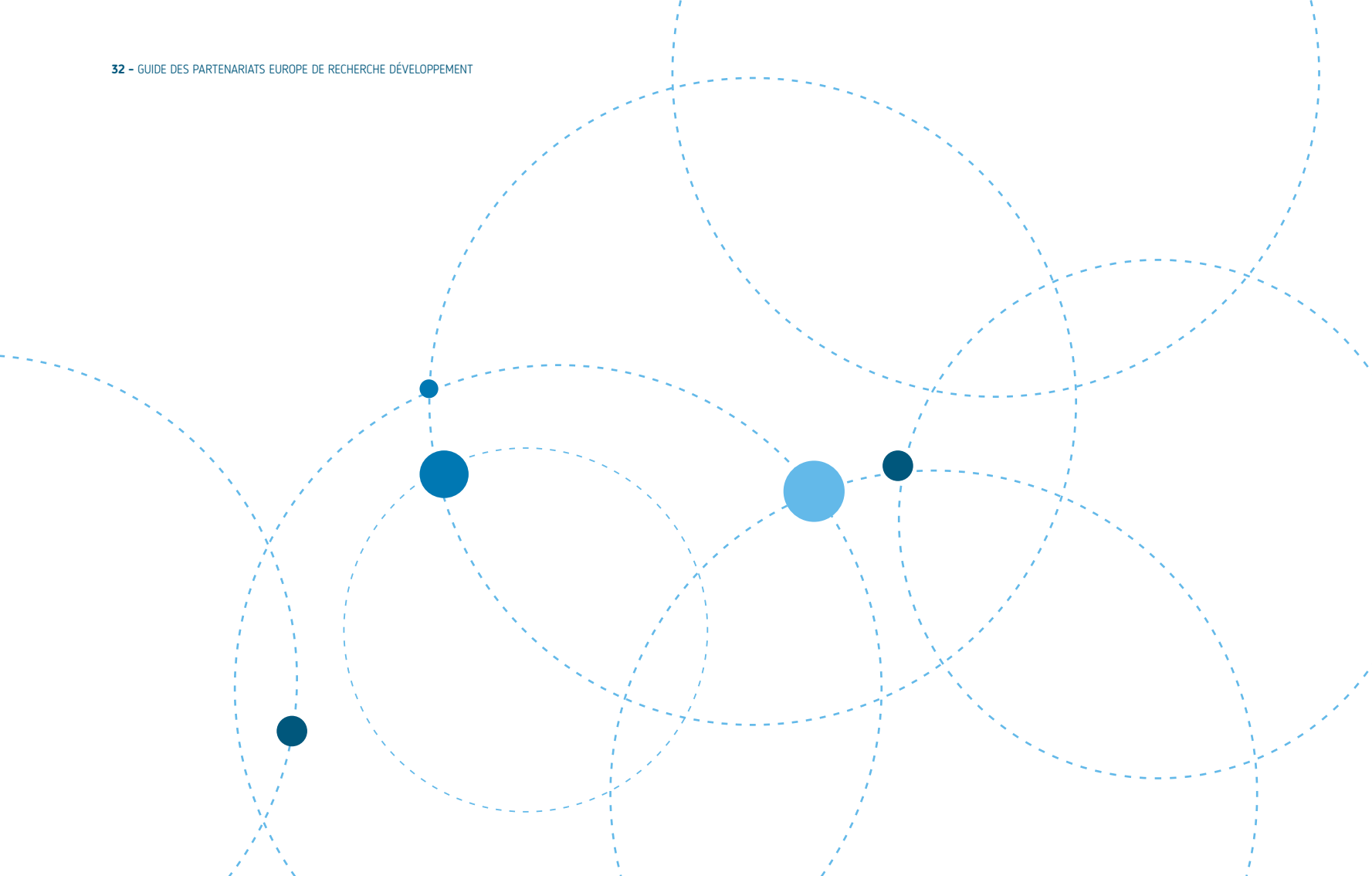


CETTE STRUCTURATION PEUT ÊTRE RÉALISÉE :

- En intégrant de nouvelles compétences dans l'entreprise. Par exemple, des ressources pratiquant l'anglais ou ayant une expérience des projets collaboratifs transnationaux, un logiciel de renseignement des feuilles de temps...
- En mettant en place une démarche de veille ciblée sur les partenariats européens
- En se formant et/ou formant son personnel à ce type de collaboration internationale
- En adoptant une politique de lobbying auprès des points de contact régionaux, nationaux ou européens
- En se rendant visible sur les bases coopératives, et/ou par le biais de conventions d'affaires internationales

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Se rapprocher de ses points de contact européens régionaux est un bon moyen de mettre en place une veille stratégique gratuite. L'abonnement à la réception automatique d'offres de partenariats européens est gratuit sur le Réseau Entreprise Europe (« EEN »).
- S'inscrire sur les bases de recherche de compétences publiques, est également un bon moyen de rendre visible ses compétences à moindre frais, souvent sans divulgation d'identité.
- Des formations sont organisées en région (DEV'UP Centre, CCI...). Une première approche peut aussi consister à participer à des réunions d'information sur le sujet.
- Participer à des conventions d'affaires internationales est un bon moyen de se faire connaître, ou de connaître les projets en cours. Le réseau EEN organise des rendez-vous d'affaires internationaux en marge de certains salons tous les ans.



L'entreprise est-elle prête pour l'Europe : tester son potentiel en 3 minutes !

> 1 / Maîtrise de l'anglais

(par le PDG ou le responsable de projets) :

- Basique : il comprend son interlocuteur, mais a des difficultés à mener une conversation / rédiger des documents écrits
- Courant : il peut converser avec son interlocuteur, rédiger des documents techniques
- ★ Approfondi : il a l'habitude de travailler dans cette langue (oral et écrit technique)

> 2 / Ouverture culturelle :

- Considère que les méthodes de travail ou cadres juridiques des autres pays sont incompatibles entre elles
- Ne veut pas travailler avec certains pays d'Europe
- ★ A plaisir à se déplacer dans d'autres pays dans le cadre du travail

> 3 / Compétences et savoir-faire :

- Ne se distingue pas réellement de ses concurrents (français ou étranger)
- Développe actuellement des savoir-faire techniques
- ★ A de vrais savoir-faire spécifiques à valoriser dans des partenariats

> 4 / Structuration :

- Ne pratique pas le mode « gestion de projets »
- A une comptabilité analytique
- ★ A mis en place une organisation en mode « gestion de projets »

> 5 / Conjoncture :

- Ne peut pas prendre de projet supplémentaire
- Ne peut pas prendre de projet supplémentaire, mais a une capacité de recrutement
- ★ Peut accepter de nouveaux projets

> 6 / Echéancier :

- Ne peut pas se permettre d'attendre plus de 2 ans les résultats du projet
- N'a pas une vision précise à moyen ou long terme mais n'est pas dans le court terme
- ★ A une stratégie marché à plus de 5 ans

> 7 / Capacités financières :

- A une capacité financière limitée
- A une bonne capacité financière, mais un niveau de fonds propres « faible »
- ★ A une bonne santé financière, un bon niveau de fonds propres, et est capable d'absorber de nouvelles dépenses

> 8 / Pratique de Reporting :

- Ne fonctionne pas en mode « suivi des feuilles de temps »
- Ne dispose pas d'un outil interne de suivi des feuilles de temps, mais connaît le mode feuille de temps
- ★ Dispose d'un outil interne de suivi des feuilles de temps

> 9 / Volonté de travailler en partenariat :

- Ne souhaite pas transférer ses compétences et ses savoir-faire techniques à ses partenaires
- Craint de transférer ses savoir-faire et ses secrets, mais est prête à intégrer un partenariat technique si la « propriété intellectuelle » est convenablement répartie et protégée
- ★ Est ouverte à la collaboration technique qui implique un transfert de savoir-faire et de compétences, si la propriété intellectuelle est convenablement répartie et protégée

> 10 / Expérience des projets collaboratifs :

- N'a jamais participé à des projets collaboratifs avec des laboratoires publics / entreprises
- A une petite expérience des projets collaboratifs de R&D nationaux type ANR, FUI
- ★ A participé/participe régulièrement à des projets collaboratifs de R&D nationaux et/ou internationaux

L'entreprise est-elle prête pour l'Europe : tester son potentiel en 3 minutes !

UN MAXIMUM DE ● :

L'entreprise n'est pas encore mûre pour participer à des projets collaboratifs européens de R&D.

Pour se préparer, elle peut commencer
à travailler les points clés suivants :

- Dégager du temps, pour assurer la mission de partenariat
- Vérifier son niveau d'anglais, et l'améliorer le cas échéant
- Posséder des ressources financières stables
- Disposer de ressources humaines en interne ayant une expérience des partenariats collaboratifs, ou avoir la capacité à recruter du personnel supplémentaire
- Vérifier que sa stratégie interne est bien en adéquation avec le projet
- Avoir un système de comptabilité et de reporting dédié. Celui-ci sera utile par exemple pour une demande de Crédit Impôt Recherche (CIR)
- Connaître les prochaines échéances des appels à projets

- Bien séparer le savoir-faire « diffusable » du savoir-faire à protéger

UN MAXIMUM DE ■ :

L'entreprise est mûre pour participer à des projets collaboratifs européens de R&D, mais a besoin de renforcer certaines de ses capacités.

Pour se préparer, elle peut améliorer les points liés à sa structuration interne (voir ●) et ensuite travailler la préparation du montage du projet (voir ★).

UN MAXIMUM DE ★ :

L'entreprise est mûre pour participer à des projets européens de R&D. Elle a les savoir-faire, les ressources et le temps à sa disposition.

Pour maximiser sa préparation, elle peut commencer à travailler le montage de son offre de partenariat :

- Bien séparer le savoir-faire « diffusable » du savoir-faire à protéger ;
- S'assurer que les autres partenaires ne sont pas sur des marchés concurrents ou s'entendre au préalable sur le partage du marché ;
- Vérifier l'adéquation entre le rôle qui lui est donné, l'échéancier et ses attentes du projet ;
- Vérifier le contenu du contrat et de l'accord de consortium.



Vos contacts en région Centre-Val de Loire



L'Europe à la portée de votre entreprise.



DEV'UP

6 rue du Carbone • 45072 Orléans Cedex 02

☎ Tél : 02 38 88 88 33 / Fax : 02 38 88 88 11

✉ lucie.chamaret@devup-centrevaldeleire.fr



Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire

PA d'Ingré • 45926 Orléans Cedex 9

☎ Tél : 02 38 25 25 25

✉ gonda.debruin@centre.cci.fr



Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45041 Orléans Cedex 1

☎ Tél : 02 38 70 30 30

www.regioncentrevaldeleire.fr



Centre Bpifrance

Direction régionale

32, rue du Bœuf Saint-Paterne • BP 14537 - 45045 Orléans Cedex 1

☎ Tél : 02 38 22 84 66

www.bpifrance.fr

lexique

CE : Commission Européenne

Crédit Impôt Recherches (CIR) :

Le Crédit d'Impôt Recherche est une aide fiscale destinée à encourager les efforts des entreprises en matière de recherche et développement (R&D). Il s'agit concrètement d'une réduction d'impôt calculée en fonction des dépenses de R&D de l'entreprise.

Consortium européen de R&D :

Rassemblement de partenaires, issus du secteur public ou privé, s'associant pour développer ensemble un projet de R&D financé par la Commission européenne

EEN (Entreprise Europe Network) : Réseau Entreprise Europe. Présent dans plus de 60 pays européens ou associés, ce réseau a pour objectif de renforcer la coopération technologique et de soutenir la croissance des entreprises

et de leurs activités dans le domaine de l'innovation. Il rassemble des conseillers-entreprises français, européens et internationaux, dont le but est de collecter et de diffuser les offres de coopération européenne, technologiques ou commerciales, à leurs entreprises.

ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaire n'excédant pas 1,5 milliards d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaire et plus de 43 millions d'euros de bilan et aussi considérée comme une ETI.

Information grise : Information qui est diffusée par des canaux plus discrets mais pas secrets tels que les travaux de recherche universitaires...

Horizon 2020 : Programme cadre de recherche et Développement

PI : Propriété Intellectuelle

PME :

Petites et Moyennes Entreprises Définition européenne de la PME :

- Moins de 250 employés
- Moins de 50 millions d'euros de Chiffre d'affaires, ou moins de 43 millions d'euros au bilan
- Non détenue à plus de 25 % par un autre organisme

R&D : Recherche et Développement

Prestataire de RDT : Prestataire de Recherche et Développement Technologique

TPE : Très Petite Entreprise (< 20 salariés)

UE : Union Européenne

Workpackage : Ensemble des tâches réalisées par le partenaire pour le consortium européen

Webographie

Accord de consortium :

<http://www.desca-fp7.eu/>

PCRD :

http://cordis.europa.eu/home_en.html

http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/fp7_calls?

Eureka :

<http://www.eurekanetwork.org/>

Eurostars :

<http://www.eurostars-eureka.eu/>

EEN :

http://www.enterprise-europe-network.ec.europa.eu/index_en.htm

Programme Horizon 2020 :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/>

Instrument PME :

<https://ec.europa.eu/easme/en/sme-instrument>

Les points de contact nationaux pour chaque programme

Horizon 2020 :

<http://www.eurosfair.eurpe.fr/7pc/pcn.php>

MESR :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/>

Eureka :

<http://www.eurekanetwork.org/france/about>

Eurostars :

<http://www.eurostars-eureka.eu/searchContact.do?method=search&memid=FR>

CIP :

http://ec.europa.eu/environment/eco-innovation/contact/national-contact/index_en.htm

Remerciement

DEVUP remercie les PCN PME Jérôme Billé (France Innovation)
et Laurence Faigenbaume (Bpifrance) ainsi que toutes les entreprises.

DEV'UP

6 rue du Carbone • 45072 Orléans Cedex 02

Tél : 02 38 88 88 33 / Fax : 02 38 88 88 11

www.devup-centrevalde Loire.fr/

een.ec/europa.eu



INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES



www.regioncentre-valde Loire.fr



L'Europe à la portée de votre entreprise.

